

Format de restitution pour la publication du bilan d'émissions de GES

1. Description de la personne morale concernée

Raison sociale : BLANC AERO INDUSTRIE (LISI AEROSPACE)

Code NAF : 2594Z

Code SIREN : 395 001 852

Citer les numéros de SIRET associés à la personne morale :

VdR 395 001 852 00023

SOL 395 001 852 00056

VSB 395 001 852 00064

Adresse : 18, Rue Jean VAURS
12 200 Villefranche de Rouergue

Nombre de salariés : 750 (VdR) +500 (SOL) + 101 (VSB)

Description sommaire de l'activité :

VdR : Fabrication et vente de boulonnerie spéciale, rivets et fixations mécaniques à hautes performances, en acier alliés, alliage titane, alliages inoxydables et réfractaires base nickel et cobalt, aciers à très haute résistance, à l'usage des industries aéronautiques et spatiales

SOL : Fabrication et commercialisation d'éléments de fixations (vis, écrous, douilles, goujons, rivets) pour les domaines aéronautique.

VSB : Conception, fabrication et vente d'outillages de pose de fixations aéronautiques, d'agrafes d'épinglage, de broches à billes et de systèmes de verrouillage et d'attaches pour applications aéronautiques. Négoce d'outillage de pose de fixations aéronautiques.

Mode de consolidation :

Contrôle financier / contrôle opérationnel

Schéma des périmètres organisationnels de la PM retenu :

Description du périmètre opérationnel retenu (catégorie/postes/sources) :

Emissions directes, émissions indirectes (consommation d'énergie et fluide frigorigènes)

2. Année de reporting de l'exercice et l'année de référence

Année de reporting: 2015

Année de référence : 2014-2015

Explication (signaler toute modification du périmètre organisationnel):

3. Les émissions directes de GES, évaluées séparément par poste et pour chaque GES en tonnes et en équivalent CO₂,

4. Les émissions indirectes de GES associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée, quantifiées séparément par poste et en tonnes équivalent CO₂,

5. Les autres émissions indirectes de GES, quantifiées séparément par poste en tonnes équivalent CO₂, si la personne morale a choisi de les évaluer,

Ces trois chapitres sont présentés selon les formats de tableau présentés ci-après.

											Emissions GES (en Tonnes)										différence année de référence et année du bilan (TCO2e)									
											Année du bilan suivant -Créer autant de colonnes de gaz que nécessaire-							Année de référence (et année du premier bilan) -Créer autant de colonnes de gaz que nécessaire-												
			Période 01-10-2014 à 30-09-2015 site VDR	Période 01-10-2014 à 30-09-2015 site SOL	Période 01-10-2014 à 30-09-2015 site VSB	Période 01-10-2014 à 30-09-2015 entreprise BAI		Facteur d'émission (kg eq C / unité) VDR	Facteur d'émission (kg eq C / unité) SOL	Facteur d'émission (kg eq C / unité) VSB	CO2 (Tonnes) VDR	CO2 (Tonnes) SOL	CO2 (Tonnes) VSB	CO2 (Tonnes) BAI	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autre gaz: (Tonnes)	Total (TCO2e) VDR	Total (TCO2e) SOL	Total (TCO2e) VSB	Total (TCO2e) BAI	CO2 (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autre gaz: (Tonnes)	Total (TCO2e)				
Emissions directes	1 : Emissions directes des sources fixes de combustion	gaz naturel (PCI)	1 990,50	953,12	-	2 943,62	MW.h PCI	65	65	65	474,403	227,160	0,000	701,563				474,403	227,160	0,000	701,563	918,9037				918,9037	-217,341			
		GPL (Gaz de pétrole liquéfié)	-	-	61 651,00	61 651,00	kW.h	0,075	0,075	0,075	0,000	0,000	16,954	16,954				0,000	0,000	16,954	16,954					16,954	16,954			
		fioul domestique	19,40	-	-	19,40	m³	807,5	807,5	807,5	57,440	0,000	0,000	57,440				57,440	0,000	0,000	57,440					57,440	57,440			
	2 : Emissions	diesel	66 800,00	-	-	66 800,00	km	0,065	0,065	0,065	15,921	0,000	0,000	15,921				15,921	0,000	0,000	15,921	1,62066667				1,62066667	14,300			
		essence	-	-	-	-	km	0,074	0,074	0,074																				
	3 : Emissions directes des procédés	CH4 issu de l'élevage d'animaux																												
		NO2 issu de la production d'engrais																												
	4 : Emissions directes fugitives (froid tertiaire)	puissance frigorifique de l'installation en kW	R134a	0	58,28	0	58,28	kW	390	390	390	0,000	2,500	0,000	2,500				0,000	2,500	0,000	2,500	2,510508				2,510508	-0,010		
			R404a	0	149	0,55	149,55	kW	1032	1032	1032	0,000	16,914	0,062	16,977				0,000	16,914	0,062	16,977	1,7028				1,7028	15,274		
			R407c	268,2	138,21	0,75	407,16	kW	451	451	451	13,300	6,854	0,037	20,191				13,300	6,854	0,037	20,191	5,846661				5,846661	14,344		
			R410a	653,9	22	69,3	745,20	kW	539	539	539	38,744	1,304	4,106	44,153				38,744	1,304	4,106	44,153	11,26935				11,26935	32,884		
			R507					kW	1050	1050	1050																			
			HFC – 125					kW	955	955	955																			
			HFC – 134					kW	273	273	273																			
			HFC – 134a					kW	390	390	390																			
HFC – 143							kW	82	82	82																				
HFC – 143a							kW	1219	1219	1219																				
HFC – 152a							kW	34	34	34																				
R22	31,5	0	0	31,50	kW	494	494	494	1,712	0,000	0,000	1,712				1,712	0,000	0,000	1,712	11,161436				11,161436	-9,450					
5 : Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)	biomasse liée aux activités sur le sol, les zones humides ou l'exploitation des forêts												0,000							0,000						0,000	0,000			
Sous total													877,411					601,519	254,732	21,160	877,411				953,0151217	-75,604				
Emissions indirectes associées à l'énergie	6 : Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	électricité France	9505,87	10577,62	786	20 869,49	MW.h	23	23	23	801,662	892,046	66,286	1759,994				801,662	892,046	66,286	1759,994	1323,38481				1323,38481	436,609			
		7 : Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid																			0,000									
	Sous total													1759,994					801,662	892,046	66,286	1759,994				1323,38481	436,609			
Autres émissions indirectes*	8																													
	9																													
	10																													
	11																													
	12																													
	13																													
	14																													
	15																													
	16																													
	17																													
	18																													
19																														
20																														
21																														
22																														
23																														
24																														
Sous total																														
TOTAL																														

* Catégorie d'émissions non concernée par l'obligation réglementaire
:Facultatif
CO2 b: CO2 issu de la biomasse

2637,404

2276,39932

361,004

6. de façon optionnelle, les émissions évitées quantifiées de manière séparée selon le format de tableau présenté ci-après, et les méthodes utilisées,

7. Les éléments d'appréciation sur les incertitudes,

Factures et relevés des compteurs sur l'électricité et le gaz ; suivi des compteurs des voitures ; listings des climatisations des usines.

8. Motivation pour l'exclusion des sources de GES et de poste d'émissions de GES lors de l'évaluation des émissions de GES,

9. Si différent des facteurs par défaut de la Base Carbone®, les facteurs d'émissions et les PRG utilisés selon les formats de tableau présentés ci-après :

Source des données : Base Carbone de l'ADEME

10. A partir du deuxième bilan, l'explication de tout recalcul de l'année de référence,

Pas de Recalcul de la 1^{er} année

11. Adresse du site Internet où est mis à disposition le bilan d'émissions de GES

Les bilans des émissions de GES se situent sur le site internet, rubrique Communiqué – Information réglementée :

www.lisi-group.com

Par ailleurs, la personne notifiée au Préfet de région les coordonnées de la personne responsable du Bilan d'émissions de GES : Jean-Louis COLDERS

Responsable du suivi : Eduardo BLANCO

Fonction : Directeur Risques Industriels et HSE

Adresse : 14/16 rue de Saint-Hilaire, 95310 St Ouen l'Aumône

Tel : 01 34 30 47 67

Mail : eduardo.blanco@lisi-aerospace.com

12. Optionnel :

Pour répondre aux missions du pôle en matière d'évaluation du dispositif, merci de compléter les éléments suivant.

Données complémentaires dans le cadre de la mission d'évaluation du Pôle de la coordination nationale :

- un bilan d'émissions de GES avait-il déjà été réalisé auparavant ?

Oui Non

Si oui, avec quelle méthode ? Même méthode que la 1^{er} année

- une description de ses politiques, stratégies ou programmes GES :

La politique du Groupe est clairement orientée vers l'amélioration continue des performances environnementale, tous les sites sont certifiés ISO 14001 et le respect des réglementations nationales est la priorité affichée du Groupe LISI et de ses entités.

La politique HSE est communiquée dans le rapport annuel du Groupe.

- ce bilan d'émissions de GES a-t-il été réalisé en interne à l'entreprise ou par un bureau d'études ?

en interne par un bureau d'études

sur la base d'un fichier acheté à un bureau d'étude

- Temps passé : 10 jours

- Coût de l'étude : 2000 €

- Durée de l'étude : 9 mois

- les émissions ou suppressions des GES désagrégés par établissement

- option : en cas de vérification tiers partite, le certificat peut être joint au rapport.